

3 PETITS POIS ... ET PUIS S'EN VONT

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 €
Siège social : Green Lofts
4, rue du Général Schwartz
68100 MULHOUSE
RCS MULHOUSE 498 546 332

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 31 DÉCEMBRE 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ,
Le 31 décembre,
A 18 heures 30,

Madame Anne HUBERT,
demeurant 17C, rue de Quimper - 68200 MULHOUSE,
Propriétaire de la totalité des 2 000 parts sociales de 50 € composant le capital social de la Société 3 PETITS
POIS ... ET PUIS S'EN VONT,
Associée Unique et seule gérante de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélatrice des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique décide de transférer le siège social du Green Lofts - 4, rue du Général Schwartz - 68100 MULHOUSE au 17C, rue de Quimper - 68200 MULHOUSE, à compter du 1^{er} janvier 2026 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

Article 4 - Siège social

"Le siège social est fixé : 17C, rue de Quimper - 68200 MULHOUSE."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
Anne HUBERT

